

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE CHARLEVOIX  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, tenue mardi le huitième (8<sup>e</sup>) jour du mois de septembre 2015, à dix-neuf heures (19 h 00), au 225 de la rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Sont présents les membres du conseil suivants :

Mesdames Diane Dufour et Simone Lepoutre ainsi que messieurs Gilles Harvey, Jean-Guy Harvey et Claude Poulin, sous la présidence de monsieur le maire Sylvain Tremblay.

Est absent monsieur Réjean Hébert.

Est aussi présent monsieur Gérard Bouchard, directeur général adjoint.

Tous formant quorum.

Une première période de questions réservée au public débute à 19 h 01 et prend fin immédiatement (aucune questions)

#### **Rés # 15-09-01          ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Tous les membres du conseil municipal ayant pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par monsieur Gérard Bouchard, directeur général adjoint, sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption en procédant aux modifications suivantes :

En enlevant le point 7.4      Présenter un projet dans le cadre du programme « Fondation Hydro-Québec pour l'environnement ».

En ajoutant le point 2.4      Demande d'un avis juridique écrit à nos avocats.

#### **Rés # 15-09-02          ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 AOÛT 2015**

Tous les membres du conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 août 2015, et ce, avec dispense de lecture, une copie conforme leur ayant été remise dans les délais prescrits par le Code municipal de la Province de Québec, sur proposition de madame Simone Lepoutre, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption.

**Rés # 15-09-03            COMPTES**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil approuve les comptes de la Municipalité de Saint-Siméon, ci-après présentés et autorise la directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Sylvie Foster ou son adjoint à en faire le paiement :

- Comptes (C1503237 à C1503343)	208 207,36 \$
- Salaires et rémunérations des élus	73 119,58 \$
- Frais de déplacement	418,90 \$
<b>- TOTAL</b>	<b>281 745,84 \$</b>

**Rés # 15-09-04            AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 199,  
AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 178 " RELATIF AU  
TRAITEMENT DES ÉLUS "**

Avis de motion est donné par la présente, par monsieur Claude Poulin, que le règlement portant le numéro **199**, modifiant l'article 7 du règlement numéro 178 " relatif au traitement des élus ", sera ultérieurement présenté au conseil pour adoption.

**Rés # 15-09-05            DEMANDE D'UN AVIS JURIDIQUE ÉCRIT À NOS AVOCATS**

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur le maire à demander à avis juridique écrit à nos avocats, relativement à un dossier d'expropriation.

**Rés # 15-09-06            ENTENTE RELATIVE À LA PROTECTION CONTRE  
L'INCENDIE SUR LE TERRITOIRE DU TNO DE LA MRC DE  
CHARLEVOIX-EST**

ATTENDU QUE            notre municipalité a conclu une entente avec la MRC de Charlevoix-Est relativement à la desserte d'une partie du TNO pour la fourniture du service en incendie ;

ATTENDU QUE            l'une ou l'autre des parties peut y apporter des modifications moyennant un préavis de trois (3) mois avant l'expiration de celle-ci ;

POUR CES  
MOTIFS

sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander à la MRC de Charlevoix-Est de modifier l'entente conclue entre nos parties, afin d'y ajouter qu'advenant un besoin, les frais d'entraide et ceux de la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU), le cas échéant, soient facturés à la MRC de Charlevoix-Est.

**Rés # 15-09-07      ADOPTION DE L'ESTIMÉ DES COÛTS RELATIFS AU PAVAGE DE LA CÔTE DE LA JETÉE**

Sur proposition de madame Simone Lepoutre, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'estimation des coûts relatifs aux travaux de pavage de la côte de la Jetée, au montant de 57 500 \$ (taxes incluses).

**Rés # 15-09-08      RATIFIER LA DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR LE PAVAGE DE LA CÔTE DE LA JETÉE**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de ratifier la demande de soumissions, par voie d'invitation, pour le pavage de la côte de la Jetée, auprès des entreprises suivantes :

- MP Excavation
- Les Entreprise Jacques Dufour & Fils inc.
- Pavage Rolland Fortier inc.
- Morneau Tremblay inc.
- Excavation Pascal Lavoie inc.
- Aurel Harvey & Fils inc.
- Jocelyn Harvey Entrepreneur inc.
- Fernand Harvey & Fils inc.

**Rés # 15-09-09      VENTE DES ANCIENS LUMINAIRES À NOS CONTRIBUABLES**

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'offrir à nos contribuables, par le biais de notre bulletin municipal de ce mois-ci, la possibilité de procéder à l'acquisition de nos anciens luminaires de rues à « Haute pression sodium (HPS) de 100 watts ». Le prix de vente, sans aucune garantie et non livré, est fixé ainsi :

- Pour un (1) luminaire           :       25 \$
- Pour trois (3) luminaires       :       60 \$
- Pour six (6) luminaires         :       100 \$

**Rés # 15-09-10      VENTE DES ANCIENS LUMINAIRES RESTANT SUR LE SITE « LE CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC »**

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de mettre en vente le reste de nos anciens luminaires de rues à « Haute pression sodium (HPS) de 100 watts » sur le site « Le Centre de services partagés du Québec ».

**Rés # 15-09-11 LOCALISATION DU BASSIN DE RÉTENTION DES EAUX PLUVIALES AU COIN DES RUES BERGERON ET SAINT-LÉON**

Sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander des prix pour la localisation du bassin de rétention des eaux pluviales, situé sur le terrain de la Commission scolaire de Charlevoix, au coin des rues Bergeron et Saint-Léon, en vue de conclure une servitude notariée avec celle-ci, auprès des arpenteurs suivants :

- M. Stéphane Brisson
- M. Sylvain-Marc Bélanger
- Géolocation (Mme Hélène Thivierge)
- Tremblay & Fortin.

**Rés # 15-09-12 DEMANDE DE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DE L'OH DE SAINT-SIMÉON**

Sur proposition de madame Simone Lepoutre, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la demande de budget supplémentaire soumis par l'OH de Saint-Siméon auprès de la Société d'Habitation du Québec, au montant de 55 000 \$, en vue de refaire les armoires, les cuisines et le scellant des ouvertures de tous les logements. Que la Municipalité de Saint-Siméon accepte, par le fait même, de défrayer sa participation financière.

**Rés # 15-09-13 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE " 15-04 "**

ATTENDU la recommandation que notre Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émise le 23 juillet 2015;

POUR CE MOTIF sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la demande de dérogation mineure portant le numéro 15-04, au propriétaire du lot 59-Partie, du Rang I Port-au-Persil, au cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Siméon (matricule 4696 87 3628).

**Rés # 15-09-14 DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION DANS LE PIIA DE PORT-AU-PERSIL**

ATTENDU la recommandation que notre Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émise le 4 septembre 2015;

POUR CES MOTIFS sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la demande de permis de rénovation de la propriété sise au 820 chemin de Port-au-Persil (matricule 4995 07 3462) ;

Le tout devra s'avérer conforme aux normes du règlement municipal numéro 69, portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) en zone agricole, au RCI agricole de la MRC de Charlevoix-Est et à la Loi sur la protection du territoire agricole du Québec.

**Rés # 15-09-15      RÈGLEMENT DE LA FACTURE PRODUITE PAR « 9205-0483 QUÉBEC INC. », RELATIVEMENT À L'INSTALLATION DES ENSEIGNES DE RUE**

ATTENDU QUE le 20 novembre 2014, notre municipalité a signé un contrat de service avec l'entreprise *Publimage* (9205-0483 Québec inc.), relativement à la confection et l'installation des enseignes de rue situées sur son territoire;

ATTENDU QUE ladite entreprise avait jusqu'au 19 juin 2015 pour procéder à l'installation desdites enseignes;

ATTENDU QUE celles-ci n'ont été installées que le 21 juillet 2015;

ATTENDU QUE suite à ce retard important pour l'installation desdites enseignes, la Municipalité de Saint-Siméon a procédé à une retenue sur le susdit contrat;

ATTENDU QUE l'entreprise *Publimage* a fait parvenir une facture à la municipalité, relativement à des travaux qu'elle juge « hors contrat »;

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à une analyse de ladite facture;

**POUR CES  
MOTIFS**

sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'aviser l'entreprise *Publimage* (9205-0483 Québec inc.), qu'elle consent à payer les items suivants, soit :

- |  |           |
|--|-----------|
| • accessoires (pièce machinée pour l'installation des enseignes)                                 | 250,00 \$ |
| • main d'œuvre pour l'installation de l'enseigne du chemin du lac Baie-des-Rochers               | 60,00 \$  |
| • une correction sur le lettrage de l'enseigne du « chemin de Port-au-Persil »                   | 125,00 \$ |
| • 50 % du montant réclamé pour effectuer des corrections d'installation par manque d'information | 480,00 \$ |

pour un total (plus taxes) de : **915,00 \$**

**Rés # 15-09-16      NUITÉES À LA TENTE BORÉALE**

Sur proposition de madame Simone Lepoutre, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser madame la directrice générale à offrir des certificats cadeaux pour des nuitées dans la tente boréale du camping municipal lors d'événements spéciaux.

**Rés # 15-09-17      TARIFS DU CAMPING MUNICIPAL POUR 2016**

Sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers que les tarifs du camping municipal, pour l'année 2016, soient établis comme suit :

	<b>30 ampères</b>	<b>50 ampères</b>
- camping en transit (avec aqueduc / égout) :	23,00 \$ / jour	
- tente boréale :		
en basse saison	75,00 \$ / jour 450,00 \$ / semaine 1 350,00 \$ / mois	
en haute saison	100,00 \$ / jour 600,00 \$ / semaine 1 800,00 \$ / mois	
- camping roulottes, motorisés, etc. :		
avec les deux (2) services	25,50 \$ / jour 152,00 \$ / semaine 455,00 \$ / mois	
avec les trois (3) services	31,00 \$ / jour 185,00 \$ / semaine 580,00 \$ / mois	36 \$ / jour 215 \$ / sem. 695 \$ / mois
pour les saisonniers domiciliés	1 995,00 \$ / saison	2 295 \$ / saison
pour les saisonniers non domiciliés	2 430,00 \$ / saison	2 795 \$ / saison
- camping sauvage avec le service d'électricité :	23,00 \$ / jour 130,50 \$ / semaine 417,00 \$ / mois	
- camping sauvage sans service :	20,00 \$ / jour 120,00 \$ / semaine 320,00 \$ / mois	
- stationnement des visiteurs :		
journalier	1,75 \$ / véhicule	
passe annuelle	50,00 \$ / véhicule	
- service « internet » :	gratuit	
- sac de glace :	4,00 \$	
- bois de chauffage :	5,00 \$ / paquet	
- un jeton pour la buanderie :	1,50 \$	

QUE la période d'ouverture du camping sera du 14 mai au 10 octobre 2016.

QUE notre camping adhère au « Programme de rabais en basse saison » soit :

- un rabais additionnel de 10% accordé aux groupes ayant dix (10) emplacements ou plus, et ce, après le 6 septembre 2016;
- un rabais de 10% accordé aux usagers occupant un site avant le 11 juin et après le 6 septembre 2016.

QUE les personnes étant domiciliées dans notre municipalité se voient accorder un rabais de 20% en tout temps, de 25% si la location est sur une période de 3 mois consécutifs et plus, de 30% sur le 4<sup>e</sup> mois consécutif et de 35% sur le 5<sup>e</sup> mois consécutif. Le rabais est accordé sur les tarifs réguliers.



**Rés # 15-09-22      DONS, COTISATIONS ET/OU SUBVENTIONS**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de verser les dons, cotisations et/ou subventions ci-après :

- Imprimerie Limoilou inc., publicité dans le bulletin paroissial (plus taxes)	115,00 \$
- Fondation prévention Suicide Charlevoix, aide financière	50,00 \$
- Camping Québec, adhésion 2016 (plus taxes)	692,41 \$
- Journée Terry Fox, aide financière	25,00 \$

**CORRESPONDANCE :**

- **COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC**  
Avis de recommandations dans le dossier # 383369.
- **LES PRODUCTIONS DE LA CHANTEAUFÊTE DE CHARLEVOIX**  
Proposition de vente de quelques équipements techniques.
- **MME JOHANNE TREMBLAY**  
Entretien de la rivière de Port-au-Persil.
- **MRC DE CHARLEVOIX-EST**  
Aide financière dans le cadre du volet 3 du *Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel* (122,67 \$).
- **SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC**  
Appui au Groupement des propriétaires de boisés privés de Charlevoix inc., relativement au transport du « tremble » à Rivière-Bleue.
- **MINISTRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**  
Accusé de réception de notre résolution # 15-06-21, relative à la création d'un comité de commercialisation inter-rives.
- **MINISTRE DÉLÉGUÉ AUX TRANSPORTS**
  - o Appui au Groupement des propriétaires de boisés privés de Charlevoix inc., relativement au transport du « tremble » à Rivière-Bleue.
  - o Accusé de réception de notre résolution # 15-06-21, relative à la création d'un comité de commercialisation inter-rives.
- **OFFRES DE SERVICES :**
  - o M. Salah Naili (urbanisme).

Une seconde période de questions réservée au public débute à 19 h 46 et prend fin à 20 h 01.



**Rés # 15-09-23      FERMETURE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 20 h 01.

*Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Sylvain Tremblay  
Maire

---

Gérald Bouchard  
Directeur général adjoint